

Au sujet des expertises médicales de l'AI

jeudi 3 novembre 2016

[Articles spécialisés](#)

La presse publie régulièrement des articles critiques sur les expertises médicales ordonnées en complément par l'AI, parfois malgré l'existence d'un rapport médical. Les paragraphes suivants doivent apporter une explication aux tenants et aux aboutissants de ces expertises AI et montrer comment les personnes atteintes de SEP doivent procéder lors d'une demande de prestations AI ou après l'évaluation par l'expert AI.

Pour commencer, il faut savoir que la prescription d'une expertise interdisciplinaire par l'AI (qui, de cette façon, remet indirectement en question les déclarations des médecins de famille respectifs ou des neurologues) ne concerne qu'une minorité de demandeurs.. Ils sont amenés à douter et se sentent remis en cause dans leur crédibilité. Pour les personnes atteintes, il est en outre difficilement compréhensible que les affirmations des médecins qui les ont souvent accompagnées et traitées pendant des années soient mises en doute par l'AI et, qu'en même temps, un examen effectué par des médecins inconnus et se déroulant en seulement quelques heures puisse évaluer leur situation de manière plus substantielle. Cela engendre des questions tout à fait justifiées: comment les experts peuvent-ils contrôler le syndrome de fatigue, si difficile à mesurer, et estimer sa portée? Pourquoi un psychiatre est-il présent? Le manque d'explications de la part de l'AI et l'incertitude durable lors de la prescription d'une expertise peuvent peser lourdement sur les personnes atteintes de SEP.

Compte-tenu des antécédents médicaux déjà documentés de la personne atteinte de SEP, une question se pose: pourquoi l'AI ordonne-t-elle donc des expertises? Les causes peuvent être très diverses. Souvent, des rapports médicaux qui ne sont pas formulés très clairement, qui utilisent de nombreuses formules au subjonctif ou des formules contradictoires en sont à l'origine. La prescription d'une expertise par l'AI n'a donc rien d'arbitraire mais elle est généralement liée à des bases de décision insuffisantes. Néanmoins, une critique pourrait concerner le fait que, jusqu'ici, les experts ne mentionnent pas leurs éventuelles divergences d'opinion par rapport aux médecins traitants, sans parler de devoir les justifier.

Agir préventivement avec l'aide de la Société SEP

Pour les personnes atteintes, il existe effectivement des moyens d'éviter la prescription d'une expertise médicale, à commencer par fournir de réponses précises dans le formulaire de demande de prestations AI: le neurologue traitant doit absolument être informé au préalable du but de la demande de prestations et il est recommandé de connaître son évaluation. Par ailleurs, il est utile d'exiger les rapports médi-

caux et d'en discuter avec le médecin avant qu'ils ne soient envoyés à l'AI. L'objectif doit être de transmettre des documents complets et clairement formulés.

Le conseil social de la Société suisse SEP se tient à tout moment à disposition lors de la demande de prestations AI pour apporter un soutien professionnel. Plus cette aide est demandée tôt, plus les prestations de conseil seront efficaces et adaptées. Certes, il n'existe pas de garantie que le soutien du conseil social puisse empêcher la prescription d'une expertise par l'AI, mais l'expérience a montré qu'il est souvent possible d'éviter à temps les malentendus et les situations indésirables.

Il est aussi possible d'avoir recours aux services du conseil social après une décision négative de l'AI pour examiner les dossiers ensemble et chercher d'éventuelles ambiguïtés. En fonction de la situation, il peut être judicieux d'effectuer une contestation qui doit être transmise dans des délais relativement courts (30 jours).

Société suisse de la sclérose en plaques, rue du Simplon 3, 1006 Lausanne

Tél. 021 614 80 80 | info@sclerose-en-plaques.ch | www.sclerose-en-plaques.ch